

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 06/2026

Comptes 2025 du Fonds culturel Riviera

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires.

2. Cadre général

La Convention du Fonds culturel Riviera (FCR), entente intercommunale au sens de l'art. 109a et suivants de la Loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les neuf communes de la Riviera.

Le FCR est géré par un conseil administratif, formé de délégué·e·s des neuf municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2025

Outre le document relatif aux comptes de l'exercice 2025, sont annexés au présent préavis :

- le rapport d'activités 2025 du FCR ;
- la liste des institutions bénéficiaires en 2025 ;
- la liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2025.

Produits

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à CHF 48.00 / habitant·e pour la législature 2002-2006. Depuis le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de CHF 45.00 à CHF 50.00 par habitant·e.

Pour 2025, la contribution des communes a été fixée à CHF 46.00 / habitant·e sur la base de la population au 31.12.2024, soit un montant de CHF 3'882'400.00. A cela s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour (CITS) aux coûts de l'Agenda régional, pour un montant de CHF 12'000.00.

Le total des recettes de l'exercice 2025 se monte à CHF 4'051'833.35, après prise en compte de l'extourne du fonds de réserve pour un montant de CHF 157'433.35.

Charges

Conformément à l'article 2 de la convention du FCR, celui-ci a pour mission de soutenir les institutions de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional. L'article 5 de la convention précise que l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires relève de la compétence du Conseil administratif (CA) du FCR.

Le budget du FCR est élaboré en septembre, sur la base des informations disponibles, sans que le CA dispose toutefois de toutes les informations utiles concernant les institutions subventionnées. Le budget du FCR étant adopté par les conseillères communales et conseillers communaux durant l'automne, le CA procède à l'attribution définitive des subventions lors de sa séance de décembre, sur la base du suivi annuel des institutions assuré par le FCR, ce qui peut entraîner des ajustements pour tenir compte d'éléments non anticipés lors de l'établissement du budget. En dehors de ces adaptations ponctuelles, la majorité des subventions est reconduite d'une année à l'autre sans modification.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en cas d'écart significatif constaté entre les charges artistiques budgétées et les charges artistiques effectives (comptes) d'une institution, le CA peut demander le remboursement d'une partie de la subvention versée ; il s'agit toutefois d'une situation exceptionnelle, difficile à anticiper.

En 2025, le montant total des subventions versées aux 22 institutions bénéficiaires ainsi que pour l'Agenda culturel régional (Poste 365.1 - Subventions ordinaires) s'élève à CHF 3'606'402.90, soit un montant inférieur à celui inscrit au budget 2025 (-CHF 65'800.-).

Si la quasi-totalité des subventions a été versée conformément à la répartition initiale, certaines institutions ont toutefois vu leur subvention adaptée en cours d'année, soit :

- Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM) : Sur la base du budget intermédiaire transmis en cours d'année, un montant de CHF 300'000.00 (au lieu de CHF 380'000.00) a finalement été versé à la FSCM. Une provision de CHF 40'000.00 est toutefois conservée dans l'attente de l'analyse de l'activité et des comptes 2025 de l'institution.
- Fondation des Arts et Spectacles de Vevey (FAS) : une augmentation de CHF 25'000.00 était initialement prévue, conditionnée à l'ouverture de la nouvelle salle « Le Petit Reflet ». Celle-ci n'ayant finalement pas pu intervenir comme prévu, un montant de CHF 10'000.00 a été versé, des charges artistiques ayant malgré tout été engagées.
- Fondation Montreux Choral Festival : la subvention initialement prévue de CHF 20'000.00 n'a finalement pas été versée, ni provisionnée, aucune demande n'ayant été déposée.

Les subventions extraordinaires (Poste 365.2) correspondent aux aides à la création et aux soutiens ponctuels. En 2025, neuf subventions ont été versées pour un montant total de CHF 54'500.00, dont cinq relatives à des demandes validées en 2024 (transitoires) et quatre à des demandes validées en 2025. Par ailleurs, deux autres soutiens acceptés en 2025 pour un montant total de CHF 25'000.00 seront versés en 2026.

Il faut encore ajouter à ces charges, un montant de CHF 35'000.00 (forfait) pour les prestations d'administration, de coordination et de gestion du Fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), ainsi qu'un montant de CHF 599.95 correspondant à la facture de la société fiduciaire pour le contrôle des comptes 2024.

Le montant total des charges pour l'année 2025 s'élève à CHF 4'051'833.35 et comprend une attribution de CHF 366'330.50 au fonds de réserve. Ce dernier est destiné aux adaptations des contributions aux institutions bénéficiaires, l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le résultat au 31 décembre 2025 s'élève ainsi à CHF 0.00.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet

d é c i d e

d'adopter le présent préavis relatif au Comptes 2025 du Fonds culturel Riviera

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

A. Rouge B. Kaveh



Annexes :

- Comptes 2025 du Fonds culturel Riviera
- Rapport d'activités 2025 du Conseil administratif du Fonds culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires du fonds en 2025
- Liste des demandes d'aide à la création / soutiens ponctuels traités en 2025

FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2025	COMPTES 2024
ACTIF			
9111	Compte courant Ville de Vevey - débiteur	431'930.50	194'033.35
TOTAL DE L'ACTIF		431'930.50	194'033.35

PASSIF			
9259	Provision pour subventions à payer	65'000.00	36'000.00
9259.1	Factures à payer	600.00	600.00
9282.2	Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	366'330.50	157'433.35
TOTAL DU PASSIF		431'930.50	194'033.35

Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
PRODUITS				
452	Participations des communes	3'882'400.00	3'857'698	3'941'561.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvement sur la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	157'433.35		109'940.85
TOTAL DES PRODUITS		4'051'833.35	3'869'698	4'063'501.85

CHARGES				
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
318.5	Révision des comptes	599.95	600	540.50
365.1	Subventions ordinaires	3'606'402.90	3'672'200	3'815'528.00
365.2	Subventions extraordinaires	43'500.00	-	55'000.00
	Total subventions	3'649'902.90	3'672'200	3'870'528.00
Total des dépenses		3'685'502.85	3'707'800	3'906'068.50
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	366'330.50	161'898	157'433.35
TOTAL DES CHARGES		4'051'833.35	3'869'698	4'063'501.85

RESULTAT

Ville de Vevey
Service des finances
L'Adjoint administratif


Emanuele Ferrara

Vevey, le 19 mars 2026

FONDS CULTUREL RIVIERA

		TRANSITOIRES 2024	2025	TRANSITOIRES 2026	TOTAL
PRODUITS		-157'433.35	-3'894'400.00		-4'051'833.35
452	Commune de Blonay - Saint-Légier		-573'298.00		-573'298.00
	Commune de Chardonne		-153'640.00		-153'640.00
	Commune de Corseaux		-106'812.00		-106'812.00
	Commune de Corsier-sur-Vevey		-155'894.00		-155'894.00
	Commune de Jongny		-88'366.00		-88'366.00
	Commune de La Tour-de-Peilz		-589'352.00		-589'352.00
	Commune de Montreux		-1'240'344.00		-1'240'344.00
	Commune de Vevey		-926'716.00		-926'716.00
	Commune de Veytaux		-47'978.00		-47'978.00
Total 452			-3'882'400.00		-3'882'400.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve		-12'000.00		-12'000.00
Total 465			-12'000.00		-12'000.00
480	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	-157'433.35			-157'433.35
Total 480		-157'433.35			-157'433.35
CHARGES		-36'600.00	3'456'502.85	431'930.50	4'051'833.35
318	Prestations effectuées par le SAI (forfait)		35'000.00		35'000.00
Total 318			35'000.00		35'000.00
318.5	Révisions des comptes	-600.00	599.95	600.00	599.95
Total 318.5		-600.00	599.95	600.00	599.95
365.1	Agenda régional - mandat version digitale		5'412.40		5'412.40
	Agenda régional - prestataires version papier		163'990.50		163'990.50
	Association des Amis du Dansomètre (intégration 2024)		15'000.00		15'000.00
	Association des Amis du Festival des Artistes de rue à Vevey		15'000.00		15'000.00
	Association Clara Haskil (concours)		25'000.00		25'000.00
	Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux		10'000.00		10'000.00
	Association Live in Vevey		40'000.00		40'000.00
	Association des Musées de la Riviera Vaudoise		92'000.00		92'000.00
	Association Nouvel Espace Dancers (NED)		40'000.00		40'000.00
	Association Nox Orae (festival)		45'000.00		45'000.00
	Association Oriental-Vevey - Théâtre de l'Oriental		85'000.00		85'000.00
	Association Semaine Internationale de Piano		25'000.00		25'000.00
	Association du Théâtre de poche de la Grenette		60'000.00		60'000.00
	Association du Théâtre Les Trois-Quarts - Le Pantographe		60'000.00		60'000.00
	Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)		65'000.00		65'000.00
	Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)		40'000.00		40'000.00
	Fondation des Arts et Spectacles de Vevey - Le Reflet		1'250'000.00		1'250'000.00
	Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival		130'000.00		130'000.00
	Fondation Festival du rire de Montreux - Revue vaudoise		100'000.00		100'000.00
	Montreux Jazz Artists Foundation		90'000.00		90'000.00
	Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux Riviera (TMR)		460'000.00		460'000.00
	Fondation de la saison culturelle de Montreux (FSCM)		300'000.00	40'000.00	340'000.00
	Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey		200'000.00		200'000.00
	Fondation Vevey, Ville d'images - Festival Images		250'000.00		250'000.00
Total 365.1			3'566'402.90	40'000.00	3'606'402.90
365.2	Association Théâtre Adélie 2 - "Emma c'est moi"	-10'000.00	10'000.00		-
	Association Deeva Dance - "Voice of love"	-5'000.00	5'000.00		-
	Association Vevey Spring Classic - concert gratuit "Pour Vevey ..."	-10'000.00	10'000.00		-
	Association CH.AU - "To the Moondog and back"	-6'000.00	6'000.00		-
	Cie BâZ - "Voyage, Voyage!"	-5'000.00	5'000.00		-
	Association Les Mijaurés - "Un Chœur qui bat"		5'000.00		5'000.00
	Association Red Sun Prod - Projet musical Baiju Bhatt & Red Sun		5'000.00		5'000.00
	Association Compagnie Bla-Bla - "Poésie SON Corps"		2'500.00		2'500.00
	Association MissKa & Cie "Nos récrés à deux"		6'000.00		6'000.00
	Association Prototype Status, Cie J. Morand "INSÂN"			10'000.00	10'000.00
	Cie Tania de Paola "BEATS"			15'000.00	15'000.00
Total 365.2		-36'000.00	54'500.00	25'000.00	43'500.00
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels			366'330.50	366'330.50
Total 381.1				366'330.50	366'330.50
Total général		-194'033.35	-237'897.15	431'930.50	-

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales d'alors, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux d'alors fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e de chacune des neuf municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné·e·s par le CA, dont le(la) président·e,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

Conseil administratif

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2025 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e ainsi que pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut octroyer des aides à la création et des soutiens ponctuels.

Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2025 et jusqu'à la fin de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du FCR pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner les comptes et le budget de l'exercice à venir.

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2024 et en octobre pour l'examen du budget 2026, en présence d'un membre du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2025 :

Présidente : Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale à Jongny ;
Rapporteur : M. André Joye, conseiller communal à Jongny
(en remplacement d'un délégué de Corseaux).

Séance d'octobre 2025 :

Président : M. André Gruaz, conseiller communal à La Tour-de-Peilz ;
Rapporteuse : Mme Mireille Roth, conseillère communale à Corsier-sur-Vevey.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé, à l'unanimité, aux conseils communaux de la Riviera, l'adoption des comptes 2024 ainsi que l'adoption du budget 2026.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

ACTIVITES 2025

Au cours de l'année 2025, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, juin, septembre et décembre.

En 2025, 22 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2025 ») ainsi que l'Agenda régional.

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, chargé de la gestion du FCR et du suivi des 22 institutions bénéficiaires (analyse des comptes, des rapports d'activités, des budgets, de la programmation / rencontres avec des institutions, etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, le BE et le CA ont la mission de s'assurer que les subventions versées sont en adéquation avec lesdites charges artistiques de chacune.

Même si l'année 2025, respectivement la saison 2024-2025, se soit dans l'ensemble déroulée de manière satisfaisante pour les institutions bénéficiaires, nombre d'entre elles demeurent préoccupées : inflation toujours marquée, recrutement des bénévoles plus compliqué, difficulté d'assurer une rémunération juste des acteurs culturels (artistes, bénévoles), sans compter les caprices de la météo qui pèsent sur les recettes des manifestations en plein air.

Parallèlement, elles soulignent qu'il reste difficile de maintenir ou de trouver des soutiens, en particulier auprès de partenaires privés, tels que les sponsors, sans compter que les institutions disposent de peu de marge de manœuvre pour accroître leurs recettes propres (billetterie notamment).

Le SAI a rencontré 2 institutions à leur demande, l'une pour évoquer ses difficultés économiques et l'autre pour discuter de son retour au 2m2c en 2026. S'agissant des institutions montreusiennes, dont la programmation se déroule à l'Auditorium Stravinski, il est prévu qu'elles réintègrent le 2m2c, dès le troisième trimestre 2026, après le Montreux Jazz Festival.

Agenda culturel régional

L'Agenda régional est paru, comme prévu, à 6 reprises en 2025.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Ainsi, bien que les coûts liés à la version papier tendent à se stabiliser, voire à diminuer légèrement, les frais postaux pour la distribution à un nombre croissant de ménages continuent d'augmenter ; toutefois, dans l'ensemble, les coûts restent maîtrisés.

Il convient de noter que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) prend en charge une partie de ces coûts en octroyant au FCR une subvention pérenne de CHF 12'000.- par an.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} mai 2023, un nouveau webservice a été mis en place, offrant aux annonceurs une interface plus simple et plus complète tout en renforçant la visibilité de l'offre culturelle.

Intégration dans la liste des institutions bénéficiaires du FCR

Lors des séances de juin et de décembre, le CA a refusé à deux reprises – une première fois pour l'année 2025, puis pour l'année 2026 - les demandes d'intégration de l'Association Montreux Celebration et de son événement « Freddie's Celebration Day », dans la liste des institutions bénéficiaires du FCR. A l'issue d'un examen approfondi des deux demandes et de discussions nourries au sein du BE et du CA, il a été conclu que les objectifs et activités de l'Association ainsi que de son événement ne correspondaient pas aux principes du FCR.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2025, 24 dossiers d'aide à la création/soutien ponctuel ont été traités par le FCR (cf. annexe « Liste des demandes d'aide à la création/soutien ponctuel traités en 2025 »). Parmi ceux-ci, 6 répondaient aux principes d'octroi du FCR et ont fait l'objet d'une décision favorable ; tous sous la forme d'aides à la création.

Budget 2026 / répartition des subventions 2026

Comme chaque année, en septembre, le BE et le CA ont élaboré le budget 2026, sur la base des informations transmises par les institutions bénéficiaires. Il intègre les contributions des communes, fixées à CHF 47.- /habitant.e sur la base de la population au 31.12.2024, auxquelles s'ajoutent une subvention annuelle de CHF 12'000.- octroyée par la CITS pour la participation aux frais de l'Agenda Riviera, ainsi qu'un prélèvement de CHF 160'000.- sur le compte « Provision ». Le total des revenus du FCR pour l'année 2026 s'élève ainsi à environ CHF 4.139 millions. Le budget 2026 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2025.

Ensuite, lors de sa séance de décembre, sur proposition du BE, le CA a réparti les subventions aux institutions bénéficiaires, sur la base du budget 2026, ainsi que sur la base du suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

Comptes 2025

Le préavis sur l'exercice 2025 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Vevey - le 19 mars 2026 / SAI – NRP

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2025

- Agenda Riviera
- 1 Association des Amis du Dansomètre
 - 2 Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey
 - 3 Association Concours Clara Haskil
 - 4 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
 - 5 Association Live in Vevey
 - 6 Association des Musées de la Riviera vaudoise
 - 7 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
 - 8 Association Nox Orae
 - 9 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
 - 10 Association Semaine internationale de piano
 - 11 Association du Théâtre de poche de La Grenette
 - 12 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
 - 13 Association Les Trois-Quarts - Théâtre Le Pantographe
 - 14 Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)
 - 15 Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet, Théâtre de Vevey / Le Petit Reflet
 - 16 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival / La Revue
 - 17 Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
 - 18 Fondation Montreux Choral Festival
 - 19 Montreux Jazz Artists Foundation
 - 20 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
 - 21 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
 - 22 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI - MARS 2026 NRP/LMS/nc

LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2025

ACCEPTÉES / CONFIRMÉES

- Association Les Mijaurés – « Un Chœur qui bat », aide à la création
- Association Red Sun Prod – Baiju Bhatt & Red Sun – résidence et concert, aide à la création
- Association / Compagnie Bla-Bla – « Poésie SON Corps », aide à la création
- Association Prototype Status / Cie J. Morand – « INSÂN », aide à la création
- Association MissKa & Cie / Karine C – « Nos récrés A2 », aide à la création
- Cie Tania de Paola – « BEATS », aide à la création

REFUSÉES

- Association PANO – 3^e édition - expositions
- Association La Cour de l'Avenir - Saison 2025
- Association Trois Petits Points – 15^e anniversaire
- Resver – Réalisation d'un documentaire indépendant
- Association Tokyo Moon – Exposition « Les femmes seniors à l'honneur »
- Association 2en1 – 2^e édition du 2en1 festival - théâtre de rue
- Association Riviera Classic+ – 9^e édition du Riviera Classic+
- Association Duo Symphonique – Concert 10^e anniversaire
- Association Théâtre Adélie 2 – Création « Au Théâtre ce soir »
- Fondation Françoise Siegfried-Meier / La Becque | Résidence d'artistes – 6^e éd. Festival « Modern Nature »
- Mme Sarah Gysler – Vernissage de son 2^e livre
- Association Tous en scène – « Le Tremplin 2026 »
- Association Autour du Monde – 14^e édition du festival du Bout du Monde
- Chœur Symphonique de Vevey – Requiem de Mozart autour de cinq récitatifs
- Association Vevey Spring Classic – 2^e édition concert gratuit « Pour Vevey – musique pour tous »
- OSEO Vaud – Bibliothèque « Oser jouer », initiation musicale
- Association Move To The Sound (MTTS) – Organisation de « MTTS New Year 2025 »

SAI – MARS 2026 / NRP